

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI

SECRETARIAT GENERAL DU
GOVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DU 22 MAI 1978
DECRET N°78/391 /PCM/SGCMG.-
Portant nomination de Monsieur Pascal
MONDJO-EPENNIT, Attaché des SAF de 1°
échelon, en qualité de Chef de Division
Contrôle des Activités Touristiques
au Secrétariat Général du Tourisme.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;

Vu l'acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions;

Vu l'acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation
et la structuration du Comité Militaire du Parti;

Vu le **Décret** 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;

Vu l'ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice
du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;

Sur décision du Comité Militaire du Parti prise le 7 Décembre 1977 ;

D E C R E T E :

Article 1er.-Monsieur Pascal MONDJO-EPENNIT, Attaché des SAF de 1°
échelon, précédemment Directeur Général Adjoint de l'Office National
Congolais du Tourisme, est nommé Chef de Division Contrôle des Activi-
tés Touristiques au Secrétariat Général au Tourisme.

Article 2.-Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires.

...../...



Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 22 MAI 1978

Par ~~le~~ 2e Vice-Président du Comité Militaire
du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan :

P. Le Ministre de l'Industrie et du
Tourisme,

Le Ministre de l'Intérieur,

Commandant François-Xavier KATALI.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-
Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,

Alphonse MOUISSOU-POUATI.-